

Présents : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Marcel Maudet, Marie-Annette Lorret, Jean Colombel, Monique Gâtel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Jean-Michel Boquet, Alexandra Robin, Valérie Guinard, Marcel Piel, arrivé au point n° 5 : Laurent Hardy.

Représentée : Laëtitia Delahaye par Isabelle Douinot.

Excusés : Cécile Guérin, Caroline Graffe, Fabrice Bizette. **Secrétaire de séance** : Yves Lesvier.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 30 mars, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Travaux de réfection de la charpente et de la couverture de la salle de sports

L'estimation des travaux par la Société YDIC était de 110 000 € HT. Un appel d'offres a été lancé pour ces travaux. Les entreprises FILLAUT d'Irodouër et CONSTRUCTIONS MARTIN de Martigné-Ferchaud ont déposé une offre. Après étude des propositions, il a été demandé aux entreprises de revoir leur offre techniquement. Les devis définitifs n'ayant pas été reçus, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour retenir la meilleure des offres.

3. ALSH : tarifs séjours été 2017

L'accueil de loisirs la Marelle souhaite organiser des séjours au mois de juillet, à savoir :

- pour les enfants de 4 à 5 ans du 17 au 18 juillet au Village vacances Ker Al Lann à Guitté, 12 enfants, 3 animateurs,
- pour les enfants de 6 à 8 ans du 19 au 21 juillet au camping municipal de Paimpont, 20 enfants, 3 animateurs,
- Pour les enfants de 9 à 12 ans du 10 au 13 juillet, au Zoo de Branféré à Le Guerno, 20 enfants, 3 animateurs,
- Une nuitée au centre de loisirs le 2 août, pour les enfants de 4 à 12 ans, 15 enfants, 3 animateurs

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation de ces séjours et de fixe les tarifs comme suit :

Quotient	4/5 ans	6/8 ans	9/12 ans	Nuitée
de 0 € à 589 €	18 €	41 €	99 €	7 €
de 590 € à 903 €	25 €	52 €	105 €	8,40 €
de 904 € à 1 399 €	37 €	78 €	115 €	10 €
1 400 € et +	40 €	84 €	125 €	12 €

4. Accueil de loisirs : rémunération du personnel vacataire pour l'été 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la rémunération brute des animateurs vacataires pour l'accueil de loisirs pour 2017 comme suit :

Qualification	Journée	Séjours
Directeur et directeur adjoint	68,96 €	+ ½ journée par nuit
Animateur diplômé	56,75 €	
Stagiaire BAFA	47,74 €	
Sans formation	42,44 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des animateurs vacataires pendant les vacances en fonction des besoins.

5. Demande de remboursement des frais liés au bâtiment de l'ex communauté de communes du Pays de Bécherel

La commune de Bécherel a dû faire face à 9 874,56 € de dépenses pour le remboursement des échéances de l'emprunt et des frais de fonctionnement de l'ex Maison du Développement. La commune de Bécherel, ne pouvant supporter seule cette avance de charges, demande une participation aux communes de l'ex communauté. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge ces frais à hauteur de 1 273,82 €.

6. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Renonciation au droit de préemption urbain

- Pour la propriété bâtie située 1 rue du Champ Fleuri, cadastrée D 583 d'une superficie de 630 m² et appartenant à M. MEOT Stéphane et Mme CALVAYRAC Virginie.
- Pour la propriété non bâtie située 17 rue du Lavoir, cadastrée AB 600 d'une superficie de 2 762 m² et appartenant à Monsieur TEXIER Joseph.
- Pour la propriété non bâtie située au Bourg, cadastrée AB 326 d'une superficie de 52 m² et appartenant à Monsieur GAILLARD Claude.

Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :

- JARDIMAN d'un montant de 435 € HT pour l'achat d'une débroussailleuse.
 - SDU d'un montant de 1 926,68 € TTC pour le changement de moteur pour panneau de basket.
 - CHALLENGER de 552 € TTC pour la fourniture de 3 poubelles extérieures.
 - COLLIAUX remplacement du chauffe-eau de la cantine pour 1 163,81 € TTC.
 - MANUTAN COLLECTIVITES pour 285,60 € TTC pour l'acquisition de 2 collecteurs à cigarettes.
 - CF CUISINES pour 249,84 € TTC pour le remplacement du pistolet sur la centrale de nettoyage du restaurant scolaire.
 - FOUSSIER pour 246,63 € TTC pour la fourniture d'un cylindre pour une porte de la salle multifonctions, d'un coffret embouts vissage, d'un module antipanique et d'une serrure.
 - EXIG pour 415,83 € HT pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la bibliothèque.
 - EXIG pour 1 677,53 € HT pour l'acquisition de 4 ordinateurs portables pour l'école Henri Dès.
- Le conseil municipal prend acte de ces décisions.
-
-

7. Questions diverses :

Communauté de communes : synthèse des décisions et des dossiers en cours :

- Point sur l'avancement des travaux des maisons de l'enfance, les ouvertures de ces maisons ayant été repoussées, le recrutement du personnel est décalé.
- Compétence du PLU, seules 6 communes ont voté pour le transfert de cette compétence vers la communauté de communes.
- Recomposition du conseil communautaire : 17 communes favorables à l'accord local - 1 commune pour le droit commun (Montauban a voté contre l'accord local à 44 délégués communautaires).

Formation Baby sitting : Cette formation a eu lieu les 18 et 19 avril en partenariat avec la CFS de Médréac et la Communauté de Communes. Une formation de qualité avec des jeunes très motivés.

Gaspillage alimentaire : Un programme de réduction du gaspillage alimentaire est en cours au restaurant scolaire depuis plusieurs mois. Les objectifs de ce programme sont de limiter le gaspillage alimentaire, de valoriser les biodéchets en compost. Le spectacle « Le Lombric fourchu » aura lieu le 1^{er} juin pour les élèves des écoles.

Urbanisme : L'entreprise Pompéi réalisera les travaux de bordures et de tampons fin mai.

La commission prévoit la réfection des bandes blanches dans le bourg.

Déchetterie : un contact va être pris avec le SMICTOM pour savoir vers quelle déchetterie orienter les usagers.

Vitesse entrée sud agglomération : Monsieur le Maire a fait savoir qu'il a pris contact avec l'Agence Routière Départementale du Pays de Brocéliande à ce sujet.